

PROCES VERBAL du CONSEIL d'ECOLE<sup>1</sup>

Du 14 novembre 2019

Ecole :  
« Arc-en-Ciel »

Téléphone : 04 75 03 03 48

N°RNE : 0261312k

Mél :  
ce.0261312k@ac-grenoble.fr

Suivi par M. Pelloux-Prayer  
Directeur

Adresse postale :  
637 route Barthélémy de Laffemas  
26240 Beausembiant

Membres de droit (ont le droit de prendre part aux votes)				
NOM	Prénom	Représentant	Fonction	Présent Absent Excusé
PELLOUX-PRAYER	Vincent	Éducation nationale	Directeur de l'école <b>Président du conseil d'école</b>	Présent
NICAIZE	Michel	Municipalité	Conseiller municipal	Excusé
VEYRAT	Martine	Municipalité	Conseillère municipale	Présente
MARGIRIER	Agnès	Municipalité	Conseillère municipale	Présente
JODAR	Magali	Éducation nationale	PE Adjoint secrétaire	Excusée
CEZARD MAROTTA	Doriane	Éducation nationale	PE Adjoint Maitre du temps	Présente
CARTIER	Lise	Éducation nationale	PE Adjoint	Présente
POINT	Lidwine	Éducation nationale	PE Adjoint	Excusée
ROUVIERE	Florence	Comité des parents	Titulaire	Présente
REYNAUD	Urzula	Comité des parents	Titulaire	Présente
LAPIERRE	Nelly	Comité des parents	Titulaire	Présente
MARTIN	Laure	Comité des parents	Titulaire	Excusée
MOREL	Vanessa	Comité des parents	Titulaire	Présente
BOURGUIGNON	Paméla	Comité des parents	Remplaçante Secrétaire	Présente
BOUTIN	Yves	DDEN		Excusé
MEMBRES invités (assistent avec voix consultative)				
ROBIN	Delphine	ATSEM	ATSEM	Présente
PIROUX	Noëlle	ATSEM	ATSEM	Présente
Assiste de droit :				
M. MANEVAL	-	IEN	-	Éducation nationale - Excusé

## ❖ **Présentation du Conseil d'École**

Le Conseil d'École est composé : du directeur de l'école, qui le préside, de l'ensemble des maîtres affectés à l'école, du maire (ou de son représentant) et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires, des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes) et du Délégué Départemental de l'Éducation Nationale (D.D.E.N) chargé de visiter les écoles.



Le Conseil d'École sert à prendre des décisions sur l'école primaire. Il vote le règlement intérieur de l'école, la liste des fournitures scolaires demandées aux familles. Lors d'un vote, peuvent voter : tous les maîtres affectés dans l'école (6 voix), les représentants de la mairie (2 voix), les représentants des parents d'élèves titulaires (5 voix) et le D.D.E.N ou Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation nationale (1 voix).

2/4

Il donne son avis et fait des suggestions sur l'établissement de l'organisation pédagogique de la semaine scolaire, la présentation du projet d'école, l'utilisation des moyens alloués à l'école (sortie, fournitures), les conditions d'intégration des enfants porteurs d'handicap, les TAP, la cantine et garderie, l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République. Il donne son accord sur les activités complémentaires éducatives (A.P.C), les actions établies entre l'école primaire et le collège (cycle 1 : maternelle, cycle 2 : CP au CE2, cycle 3 : CM1 à la 6e). À la fin de l'année, un bilan doit être fait lors du dernier Conseil d'École.

Le Conseil d'École est l'instance où sont entérinées les décisions. Les questions des parents d'élèves doivent parvenir 15 jours avant le conseil d'école afin qu'elles soient discutées en amont.

## ❖ **Les horaires scolaires**

Mme VEYRAT présente l'historique et les raisons de la demande de dérogation des horaires. La demande de dérogation a été faite à nouveau par la mairie. Le Conseil d'École vote à l'unanimité le maintien des horaires : 8h30-12h00 et 13h30-16h00.

Résultat du vote : POUR : unanimité    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

## ❖ **Bilan de rentrée**

115 élèves sont accueillis cette année, répartis dans les classes suivantes :

PS/MS : 26 (12+14)                      GS-CP: 24 (15+9)                      CP/CE1 : 19 (10+9)

CE2/CM1 : 23 (13 + 10)                      CM1/CM2 : 23 (7+ 16)

L'école compte 2 ATSEM et 4 AESH. Tous les enfants qui avaient besoin d'une aide humaine (notification par la MDPH) sont accueillis à l'école et suivis par une AESH.

Prévision d'effectifs (2020/2021) : 115 élèves -16 (départs 6ème) +13 PS (liste fournie par la mairie)=112 élèves sans les 2 ans.

## ❖ **Règlement intérieur**

Il est lu par M. PELLOUX-PRAYER et approuvé à l'unanimité par le Conseil d'École. Il sera collé dans le cahier de correspondance pour être signé par les familles qui devront le communiquer à toutes les personnes susceptibles d'entrer dans l'école (nourrices, grands-parents...).

Résultat du vote : POUR : unanimité    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

## ❖ **Le Projet d'École**

Le Projet d'École a été élaboré il y a trois années. Il dure 3 ans et mis en place jusqu'en 2020. A la fin de chaque année scolaire, il est évalué et remanié. Quatre axes de travail ont été identifiés :

### *1. La réussite des élèves (concerne tous les cycles)*

Lecture et compréhension

Expression orale, dans tous les domaines

Production de texte

Calcul mental

Mise en place de dispositifs d'aide : PPRE, PAP...

### *2. La citoyenneté des élèves*

Le projet est tourné sur le développement de la citoyenneté des élèves : conseil d'école des enfants une fois par trimestre le mardi après-midi ou quand il y a besoin (vote des délégués des élèves en cas de décision à prendre).

### *3. Ouverture sur la culture*

Spectacles, visite d'entreprises locales, de musées, médiathèque de Saint Vallier, sites historiques, rencontres avec des auteurs ...

4. *Relations avec les parents* : favoriser la communication avec les familles : bilans trimestriels, transmission du cahier de réussites, cahier de texte numérique pour le cycle 3.

#### ❖ **L'accueil en classe**



3/4

Il a débuté le 30 septembre. Les élèves de GS aux CM2 y participent. Les objectifs de ce temps sont : permettre une entrée plus sereine dans les apprentissages; offrir un accueil plus individualisé ; donner du temps pour préparer son matériel, faire les rituels de la classe, revenir sur le cahier du jour (annotations, conseils, travail de veille) ; travailler, s'entraîner et réinvestir des stratégies vue en classe ; favoriser le travail de groupe, l'entre-aide, l'autonomie, les échanges entre élèves. Il dure de 8h20 à 8h40. Il se présente sous forme d'ateliers thématiques. Les élèves semblent avoir adhérer à cet accueil.

#### ❖ **Projets pédagogiques de l'année**

- Sorties culturelles : toutes les classes sont inscrites aux spectacles de la Communauté de Communes. Ces spectacles sont toujours de très grande qualité et très variés (concert, conte, théâtre, danse...). Les classes de PS-MS, GS-CP et CP-CE1 ont vu leurs premiers spectacles. Nous attendons la validation des autres par la Communauté de Communes. (*financement* : Mairie et Communauté de Communes).

D'autres sorties seront organisées dans le courant de l'année en fonction des programmations des salles de spectacles locales (*financement* : Sou des Écoles).

En décembre, les cinq classes se rendront au cinéma de Saint Vallier. (*financement* : Sou des Écoles).

Les CM1-CM2 ont participé à un atelier d'écriture de paroles de chansons, dirigés par une artiste, Evelyne GALLET. Ces 2 chansons ont été incluses dans le spectacle et les élèves sont allés sur scène avec l'artiste pour les interpréter. (*financement* : Communauté de Communes).

Des sorties au musée de Valence ont été préparées. Toutes les classes participeront, entre mars et avril. Elles profiteront de visites guidées et/ou d'ateliers artistiques. (*financement* : Sou des Écoles).

- Vente de gâteaux : elle a repris chaque jeudi, à la récréation du matin. Elle est basée sur le volontariat des familles (2 ou 3 gâteaux par année et par enfant). Il est rappelé qu'il est interdit de proposer des gâteaux à base d'œufs non cuits au four (crêpes, gaufres, crèmes...) L'argent récolté est utilisé pour l'achat de livres pour la BCD et le financement d'abonnements pour la BCD (choisis par le Conseil d'École des Élèves).

- Le Prix des Incorruptibles : l'école s'est à nouveau inscrite à ce concours national. Cela concerne toutes les classes. Les écoles inscrites lisent les livres sélectionnés et élisent leur titre préféré. Les livres sont à lire et/ou à travailler avant mai 2020, date du vote. Un réel prix est remis aux auteurs. Il y a 5 à 7 livres par classe. L'achat de ces livres a été réalisé avec l'argent de la vente des gâteaux. (406 €)

- Classes de découvertes : La classe de CM1-CM2 ira à Autrans (Isère) du 13 au 17 janvier 2020. Les élèves vont découvrir le ski alpin, le milieu montagnard, sa géographie, les activités humaines, ... Le coût du séjour sera de 391 € par enfant : la subvention communale s'élève à 78 €; la participation demandée aux familles est de 100 €. Le Sou des Écoles verse 161 €. Il n'y a plus de subvention du Conseil Départemental. Une subvention a été demandée au Conseil Régional pour la prise en charge du transport (52 € par enfant). Les élèves vont participer à l'élaboration et à l'organisation de la classe de découverte : ils vont écrire à tous les partenaires (Mairie, Sou des Écoles, Office du tourisme...), présenteront aux parents leur séjour. (*financement* : Mairie, familles, Sou des Écoles, Région AURA)

- Sport : Piscine : 10 séances pour les CP-CE1 et les GS-CP du 24/03 au 09/06/2020. Un appel est lancé auprès des parents pour aider à l'encadrement (possibilité de passer un agrément 25 janvier 2020 : voir auprès des enseignants) car l'agrément est valable 5 ans. (*financement* : Mairie et Communauté de Communes).

Le cross aura lieu le samedi 7 décembre matin sous la responsabilité du Sou des Écoles. Les enseignants y participeront bénévolement. Cette course sera un moment de solidarité car les élèves courront pour l'association ELA (lutte contre les leucodystrophies). Les élèves de PS au CM2 y seront préparés pendant les séances de sport.

Une activité basket va débuter du 12 mars au 16 avril pour les classes de CP-CE1, CE2-CM1, CM1-CM2. C'est le club de saint Vallier qui se chargera d'animer ces temps.

- Arts visuels : les travaux des enfants sur le thème de l'eau seront exposés lors de la matinée « cross ». Le directeur demande l'autorisation à la Mairie d'ouvrir le hall de l'école, la salle de motricité et les toilettes à cette occasion.

- Les enseignants de CE2-CM1 et CM1-CM2 participent encore cette année à une

expérimentation dirigée par l'Université Grenoble-Alpes. Une personne extérieure interviendra au sein des classes.

- Toutes les classes ont participé le 27 septembre 2019 à l'opération « Nettoyons la nature ». La classe de maternelle s'est occupée de nettoyer la cour de récréation, les 2 classes de cycle 2 le parc, le grand parking devant l'école et le jardin de la Mairie, les deux dernières classes, les stades. Beaucoup de déchets ont été ramassés.
- Cérémonie du 11 novembre : des élèves volontaires ont participé à l'animation de ce temps de mémoire : lecture de lettres de Poilus, chants. Il a été très apprécié par tout le monde.



#### ❖ Sécurité

4/4 Un exercice PPMS « intrusion » a eu lieu le 3 octobre. L'exercice s'est bien déroulé dans l'ensemble. Quelques détails sont à revoir.

Un exercice-incendie s'est déroulé le 5 novembre, le matin. Les élèves avaient été prévenus. Il s'est bien passé. La sortie a été moins rapide que d'habitude (4 min 09). C'était le premier exercice des Petits de maternelle. Ils n'ont pas encore les mêmes réflexes que les autres élèves. Deux autres sont prévus durant l'année scolaire.

Pour le deuxième exercice, seuls les enseignants seront prévenus. Pour le troisième, personne ne sera informé.

L'école est rentrée dans le plan particulier d'intervention des centrales nucléaires. Le document PPMS a été modifié : des nouvelles consignes de mise en confinement, distribution de cachets d'iode. Ces derniers sont stockés dans les malles PPMS.

#### ❖ A.P.C

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu après la classe. Elles font partie des obligations de service des enseignants. Les parents sont libres de les accepter ou de les refuser. Il est demandé aux parents de bien signer les documents, même si l'A.P.C est refusée.

Les A.P.C ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h00 à 16h45. Elles peuvent porter sur trois thèmes: le soutien scolaire, une aide au travail personnalisée ou des activités liées au projet d'école. En première période, elles ont pris la forme de soutien aux élèves en difficulté et aide à l'organisation du travail scolaire.

#### ❖ R.A.S.E.D (Réseau d'Aide Spécialisée pour les Enfants en Difficulté)

Le R.A.S.E.D est composé d'un psychologue scolaire et d'enseignants spécialisés : un pour les élèves rencontrant des difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires ; un autre pour aider les élèves à instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.

L'école dépend du secteur de Saint Vallier à l'école de la Croisette. Sur ce secteur, il y a une psychologue scolaire, Mme CUZZI. Une seule enseignante spécialisée, Mme CHENAVIER, est sur le secteur de Saint Vallier. Elle intervient à la demande des enseignants. Elle est en formation cette année mais elle travaille auprès des élèves en petits groupes pendant le temps de classe. Le RASED a été rencontré en début d'année par l'équipe enseignante. Un bilan a été fait. Des demandes d'aide vont être envoyées et des interventions, programmées.

#### ❖ Travaux

- Révision des vélos.

Une demande exceptionnelle a été faite à la mairie pour obtenir une Vidéo Projecteur Interactif dans la classe 2.

Date : le 14 novembre 2019

Signatures du PV conseil école :

La secrétaire de séance : Mme BOURGUIGNON

Le directeur: M. PELLOUX-PRAYER

Un vote est jugé validé, un avis est jugé favorable, s'il réunit la moitié des suffrages exprimés.